

192.	Arrêté du 11 juin 1898 promulguant dans la colonie la loi du 19 mars 1898 déclarant les Iles-Sous-le-Vent de Tahiti partie intégrante du domaine colonial de la France.....	147
193.	Arrêté du 11 juin 1898 admettant les nommés Tipokahau a Mapui et Temapu Karito a Maruake à bénéficier des dispositions de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle....	148
194.	Arrêté du 11 juin 1898 admettant les nommés Mareko Gifford et Ah-Sam a Mamatai à bénéficier des dispositions de la loi du 14 août 1885 sur la libération conditionnelle.....	149
195.	Décision du 11 juin 1898 rapportant celle du 7 janvier 1898 interdisant le séjour dans la commune de Papeete au nommé Tevahitua a Vehiatua, dit Tavae.....	151
196.	Décision du 17 juin 1898 fixant les jours d'audience de vacations pour l'année 1898.....	151
197.	Arrêté du 20 juin 1898 fixant l'ouverture de la session ordinaire des examens de matre au cabotage.....	152
198.	Arrêté du 20 juin 1898 ouvrant au Directeur de l'Intérieur, au titre du budget local, exercice 1897, un crédit supplémentaire de la somme de 7,100 francs.....	153
199.	Arrêté du 20 juin 1898 autorisant la Caisse agricole à acheter les terrains de la succession Ravaai, compris dans le domaine d'Atimaono.....	154
200.	Arrêté du 21 juin 1898 dispensant le sieur Corne de la production de son acte de naissance et des actes de décès de ses père et mère à l'effet de contracter mariage.....	154
201.	Arrêté du 21 juin 1898 dispensant le sieur Badot de la production de son acte de naissance et de l'acte de décès de son père à l'effet de contracter mariage.....	154
202.	Arrêté du 29 juin 1898 dispensant le sieur Ferrand de la production du consentement de ses père et mère à l'effet de contracter mariage.....	155
203.	Arrêté du 29 juin 1898 ouvrant au Chef du Service administratif, au titre du budget colonial, exercice 1898, un crédit provisoire de 10,000 francs.....	155
204 à 220.	Nominations, Mutations, etc.....	156 à 158

N° 181. — CIRCULAIRE ministérielle. — *Envoi au Département des comptes administratifs des Colonies.*

Le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie.

(Colonies. — 2^e Direction. — 1^{er} Bureau.)

Paris, le 2 février 1898.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Mon attention a été appelée sur le retard, parfois considérable, que mettent les Colonies à faire parvenir au Département les comptes administratifs de chaque exer-